

MODE D'EMPLOI

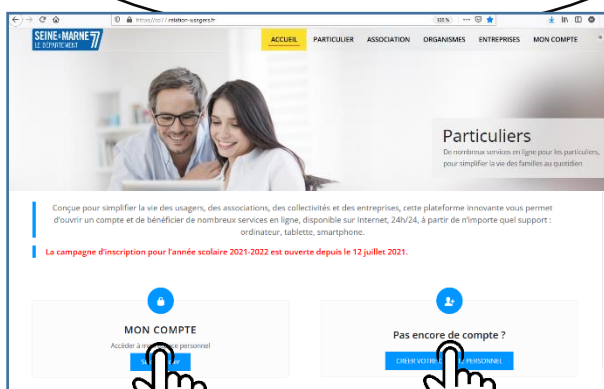
Pour déposer votre demande de subvention, par trimestre, pour « Collège au cinéma » campagne 2021/2022, vous devez faire une demande en ligne sur le site dédié et sécurisé suivant :

<https://cd77.relation-usagers.fr>

ATTENTION : Les établissements inscrits à « Collège au cinéma » disposent d'un compte d'accès à la plateforme de téléservices. Avant toute création de compte, veuillez vous adresser au chef d'établissement ou au gestionnaire ou au professeur coordinateur. Il ne peut y avoir deux comptes associés à un même établissement.

1a

Si votre établissement dispose déjà d'un compte, connectez-vous avec celui-ci en cliquant sur le bouton « Se connecter ».



OU BIEN

1b

Sinon, créez votre compte en cliquant sur le bouton « Créer votre compte personnel ».

2

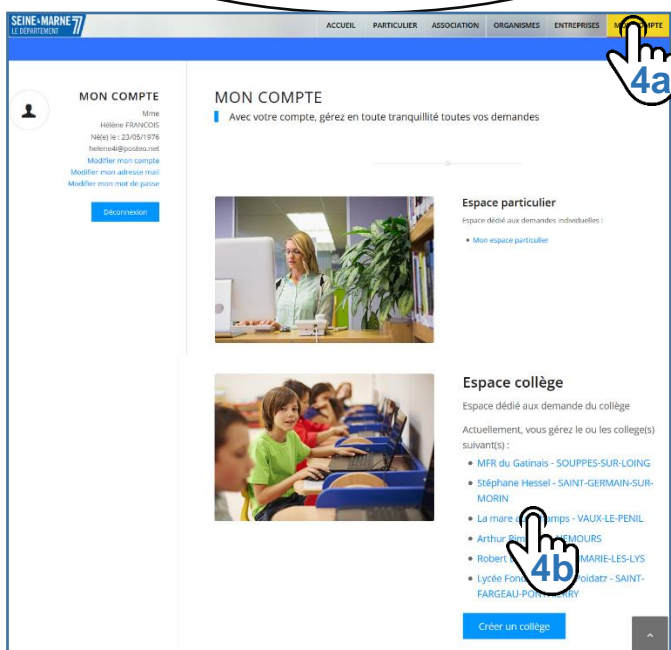
Après création de votre compte, vous recevrez par email un lien d'activation sur lequel vous devez cliquer pour activer votre compte. Vous êtes connecté.

3

Après activation du compte, vous devez contacter le 01 64 14 77 77 ou 01 64 14 79 31 pour effectuer le rattachement de votre compte à votre établissement.

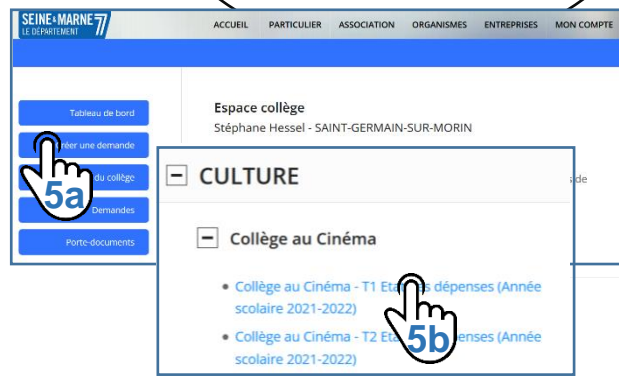
4

Une fois le rattachement effectué, cliquez sur l'onglet « MON COMPTE » et cliquez sur le nom de votre établissement.



5

Faites votre demande de subvention en cliquant sur le bouton « Créer une demande ». Déroulez la catégorie « CULTURE » et cliquez sur la téléprocédure « Collège au cinéma – T1 Etat des dépenses (Année scolaire 2021-2022) ».



6

Un formulaire apparaît. Une fois toutes les étapes renseignées, cliquez sur le bouton « Envoyez la demande ». Votre demande a bien été envoyée pour traitement. Vous pourrez la retrouver dans votre Tableau de Bord.